

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la srl « Macasport Development », représentée par Monsieur Francis Vincent, dont les bureaux se trouvent Avenue de l'Etang 21 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Charles Jaumotte, 156 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°61N.

La demande concerne l'aménagement d'un centre multisports présentant les caractéristiques suivantes :

- construction d'un hall métallique d'environ 1273m² et accueillant 4 terrains de padel, une cafétéria et les vestiaires y liés ;
- construction d'un club house d'environ 290m² attenant mais distinct du centre sportif ;
- réalisation d'une piste d'athlétisme de 200m avec en son centre une aréna de mini-foot de 40x20m, un demi terrain de basket, une piste de saut en hauteur et en longueur ;
- installation de 2 terrains de padel extérieurs de 10x20m et d'un terrain de beach-volley de 13x40m ;
- aménagement des abords avec attention particulière à l'accessibilité pmr.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 7 au 21 mai 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 3 mai 2024